

FEIACA 2022

FONDS D'ENCOURAGEMENT
AUX INITIATIVES ARTISTIQUES
ET CULTURELLES DES
AMATEURS



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fédération
Sportive
et Culturelle
de France

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

Cadrage 2022

SPECTACLE VIVANT,
ARTS PLASTIQUES ET VISUELS

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fédération
**Sportive
et Culturelle**
de France

LE FEIACA, QU'EST-CE QUE C'EST ?

FONDS D'ENCOURAGEMENT AUX INITIATIVES ARTISTIQUES ET CULTURELLES DES AMATEURS

- Conçu pour soutenir les initiatives des amateurs en matière artistique et culturelle
 - Cible volontairement ceux qui font le **choix de se regrouper** pour **développer leur pratique de façon autonome** et **aller au-delà d'une pratique de cours, de stages ou d'ateliers**
- Pour s'engager dans une aventure différente faite de **projets collectifs** au sein desquels **leurs choix et leurs démarche artistique s'affirment et évoluent** au travers l'exploration de **nouvelles écritures, nouvelles disciplines, nouveaux répertoires**, en **rencontrant des artistes et/ou des professionnels de la culture.**

4 idées : Le groupe / L'autonomie du groupe dans les choix artistiques / L'évolution, l'ouverture de la pratique vers quelque chose de nouveau / La rencontre de professionnels

A QUI S'ADRESSE LE FEIACA ?

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

Tout **groupe de personnes** (groupe, collectif, compagnie, ensemble musical ou vocal) ayant une **pratique artistique amateur commune** sur le **territoire français** (métropole / outremer).

- ✓ Le groupe **existe déjà**
- ✓ Doit être composé **de 4 personnes au moins**
- ✓ Le groupe est **autonome ou s'inscrit dans une démarche d'autonomisation** = c'est lui qui est à l'initiative du projet, de la définitions des objectifs, des orientations artistiques, du choix du/des professionnels

PORTAGE DU PROJET : Pour déposer une candidature, le groupe doit **soit être constitué en association, soit trouver une association pour porter le projet** (association = structure juridique pouvant percevoir la subvention)

A QUI S'ADRESSE LE FEIACA ?

VOLET JEUNESSE

Volet spécifique réservé aux **jeunes de moins de 25 ans**.

→ Il peut s'agir de **groupes en voie de constitution réunis sous la responsabilité d'un adulte qui doit avoir pour rôle de les aider à se constituer en groupe autonome**. L'idée est bien que les membres du groupe soient volontaires et partie prenante de la démarche.

NE PEUVENT ÊTRE BÉNÉFICIAIRES

- Les **classes proposées par des établissements d'EAS (conservatoires ou écoles associatives)**
- Les **classes des établissements scolaires**
- Les **ateliers ou stages proposés par des structures artistiques et culturelles**
- Les groupes qui seraient constitués pour **tout ou partie d'artiste professionnels**

LE PROJET

OBJECTIF

L'objectif du FEIACA est de vous aider à **donner une nouvelle dimension à votre pratique artistique** et de franchir une **étape significative dans son développement**. Il comprend **nécessairement le travail avec un artiste et/ou un professionnel** de la culture qui ne doit pas être l'intervenant habituel du groupe.

Le projet doit donc émaner du groupe, partir de vos besoins/envies.

Dans la rédaction du dossier, détailler :

1. **Vos objectifs artistiques et motivations** en précisant le **caractère novateur** par rapport à votre pratique habituelle
2. **Le contenu de l'intervention en présentiel de l'artiste ou du professionnel** de la culture qui doit être **en concordance avec les objectifs artistiques visés et les modalités** de mise en œuvre (calendrier, nombre d'heures...)
3. Le projet artistique peut **s'accompagner d'un programme de découvertes culturelles** (pas obligatoire)

LE PROJET

QUELQUES PRÉCISIONS

- **Le projet doit se dérouler au cours de la saison 2022-2023 (c'est-à-dire entre septembre 2022 et septembre 2023), voire sur deux saisons.** Le projet ne peut pas être juste ponctuel, il y a l'idée d'un processus (au moins 3-4 mois), d'une collaboration dans la durée.
- **Les groupes ne peuvent pas bénéficier de cette aide deux années consécutives** (ceux qui ont déjà été bénéficiaires du FEIACA dans les dernières années ne seront pas prioritaires)
- **Un professionnel de la culture** = compositeur, musicien, chef d'orchestre, metteur en scène, réalisateur, comédien, décorateur, chorégraphe, plasticien, commissaire d'exposition, médiateur, scénographe, costumier...
- **Programme de découvertes culturelles** = participer à plusieurs activités culturelles telles que spectacles, projections, expositions, rencontres avec des professionnels, conférences, assister à des répétitions publiques, clubs de spectateurs...

LE PROJET

EN RÉSUMÉ

- **LES OBJECTIFS DU PROJET DOIVENT ÊTRE ARTISTIQUES (PAS SOCIAUX, ÉDUCATIFS OU DE FORMATION) !**
- **LE PROJET DOIT SORTIR LE GROUPE D'AMATEURS DE SA PRATIQUE HABITUELLE**
- **L'ARTISTE OU LE PROFESSIONNEL NE DOIT PAS ÊTRE UN INTERVENANT HABITUEL ET DOIT APPORTER AU GROUPE UN APPORT ARTISTIQUE**

SOUTIEN FINANCIER

- ⇒ **L'aide financière apportée par le ministère peut aller de 1000€ à 5000€ (maximum) et ne pourra représenter plus de 50% du budget total du projet.**
- ⇒ **La subvention servira à soutenir la rémunération de l'artiste/professionnel sollicité et le coût de l'intervention artistique.**

Si le projet est porté par plusieurs partenaires, l'aide financière accordée sera versée au porteur principal du projet.

L'aide n'est pas reconductible d'une année sur l'autre.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION

SERONT ÉVALUÉS :

- ☑ Un groupe composé **uniquement d'artistes amateurs** (non professionnels), son **autonomie** ou sa démarche **d'autonomisation**
- ☑ **La prise de risque artistique** qui déplace la pratique habituelle = le défi d'investir de nouveaux répertoires, de nouvelles techniques, de nouvelles esthétiques
- ☑ La **pertinence des objectifs artistiques du projet au regard du parcours du groupe** notamment
- ☑ **L'adéquation entre les objectifs artistiques et le contenu de l'intervention** artistique

SERONT APPRÉCIÉS :

- ☑ Un **programme d'activités culturelles complémentaires**
- ☑ La **découvertes des acteurs de la vie artistique et culturelle du territoire**
- ☑ L'exploration de **nouvelles technologies** au service de la création
- ☑ Les **partenariats développés** dans le cadre du projet (prêt de salle, aide à la diffusion ou exposition, aide pour rencontrer des publics...)

LES MOTIFS DE REFUS 1/2

PAS ELIGIBLE SI :

- × Le projet s'intègre dans une offre de structure sans autonomie réelle du groupe sur le choix de ses objectifs et de son accompagnement
- × Le groupe est constitué de moins de 4 personnes
- × Le budget sert à la production d'un spectacle/voyage/CD ou la participation à des manifestations pour la diffusion d'un spectacle (festivals, tremplins, scènes ouvertes, etc.) sans un travail en amont spécifique permettant au groupe de faire évoluer sa pratique habituelle
- × Le projet fait exclusivement appel à l'intervenant qui encadre ou accompagne habituellement le groupe
- × L'intervenant n'est pas professionnel (ex : un prof de danse qui chorégraphie pour des amateurs).

LES MOTIFS DE REFUS 2/2

PAS ELIGIBLE SI :

- × Le projet ne change pas l'organisation ou la pratique habituelle du groupe
- × Le travail avec l'artiste se limite à une commande artistique ponctuelle/stage/atelier
- × Les intentions de réalisation sont trop vaguement décrites
- × Il y a une incohérence entre le projet et l'intervenant
- × Les projets terminés au 30 juin 2022

LES MODALITÉS DE DÉPÔT

Le dossier de candidature est à renseigner exclusivement en ligne sur le site mesdemarches.culture.gouv.fr

- Créez un compte si vous n'en avez pas
- Renseignez le formulaire et joindre les documents demandés. La candidature peut être finalisée en plusieurs fois. A partir du début de la saisie, vous disposez de 60 jours pour apporter des modifications et valider définitivement votre candidature.
- Dans le formulaire, un certains nombre de rubriques sont obligatoire (N° de SIRET, code APE, présentation du groupe...)
- Pour valider votre candidature, il vus faudra également joindre :
 - 1. CV des artistes ou professionnels intervenant**
 - 2. Budget prévisionnel (équilibré !)**

LES MODALITÉS DE DÉPÔT

CONSEIL PRATIQUE

Sur le site en ligne, vous serez obligés de remplir chaque item au fur et à mesure (en plusieurs fois si besoin).

Pensez à remplir les questions de rédaction en amont sur un Word puis à les copier-coller dans le formulaire !

Suite à la validation de votre candidature, vous recevrez un mail de confirmation avec un numéro d'enregistrement. Ce numéro vous sera utile dans tous vos échanges avec les services du ministère.

LE CALENDRIER

Les candidatures doivent être validées avant le **15 mars 2022** **minuit**.

Les résultats vous seront communiqués dans la première quinzaine de juillet 2022.

Un bilan financier et un bilan du projet seront exigés à l'issue du projet.

ACCOMPAGNEMENT

La FSCF se tient à disposition pour vous accompagner dans le cadrage du projet et la rédaction du dossier.

Contact : helene.bordeyne@fscf.asso.fr

Merci d'informer le siège de votre intention de candidature et de faire valider votre dossier avant le dépôt auprès des DRAC. Prévoir un délai de 15 jours minimum afin de pouvoir vous accompagner au mieux dans la construction de votre dossier.

Les DRAC ont également identifié des correspondants dédiés. Une demande d'avis est souhaitable pendant la constitution de votre dossier. Ils peuvent également vous mettre en relation avec des artistes professionnels.

Exemples de projets

SOUTENUS EN 2021

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fédération
**Sportive
et Culturelle**
de France

THEATRE

Collectif de sept jeunes femmes paysannes passionnées par leur métier, leurs terres et leur lieu de vie engagées dans l'activité culturelle de leur territoire

Une comédienne les guidera dans l'écriture et la mise en scène de leur création originale. Une création agricole, manifeste à la fois écologique, poétique et humoristique. L'échange sera la clé de ce travail : « elles m'ouvriront à leur quotidien de paysannes engagées, je les inviterai à goûter aux joies de la scène ». Le spectacle sera présenté dans des fermes, villages et théâtres du territoire

Pour nourrir leur créativité, le collectif assistera à des représentations et des conférences théâtrales sur leur thème de prédilection : l'agriculture et le féminisme .

DANSE CONTEMPORAINE ET THEATRE

Une troupe de théâtre amateur crée un spectacle engagé sur les relations hommes-femmes à partir d'extraits de pièces de Molière. Les comédiens vont découvrir et s'initier dans un premier temps à la danse, au théâtre corporel et au théâtre d'improvisation. Dans un second temps, ces acquis serviront à élargir le jeu des comédiens puis à construire un spectacle engagé, décalé et chorégraphique

La troupe bénéficie de l'appui de professionnels du spectacle pour développer ces nouvelles disciplines et construire le spectacle. Une danseuse et chorégraphe / un comédien et enseignant de théâtre sont ainsi associés au projet.

MUSIQUE - ORCHESTRE

Un orchestre d'harmonie composé d'une cinquantaine de musiciens qui explore aussi bien le répertoire classique, que la variété ou encore des œuvres originales et des musiques de films.

Le groupe de musiciens amateurs s'est lancé dans une nouvelle aventure collective de découverte de nouvelles écritures et disciplines en rencontrant des professionnels de la musique pour les amener dans un processus collectif de création autour de la musique d'Holy Lola, film de Bertrand Tavernier et d'un concert accompagné par un musicien professionnel.

ZOOM SUR

LE PROJET DU TREFLE GARDONNAIS

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fédération
**Sportive
et Culturelle**
de France

LE PROJET

Un Le Trèfle Gardonnais, Banda constituée d'instruments à vent et à percussions, souhaite donner un nouveau souffle à sa pratique artistique et **franchir une étape significative dans son développement en mettant en place un parcours culturel de développement en 2021-2022**. Ce parcours doit lui permettre d'enrichir ses compétences de lien social, de solidarité, de partage de la culture et de la musique en particulier, en devenant le véritable pivot et **catalyseur du développement d'une pratique orchestrale participative** en Dordogne.

La Banda va, par ce projet, être amenée à expérimenter **deux nouveaux chemins de pratique musicale** :

LE PROJET

- **Le développement d'un orchestre pop-symphonique** par l'ajout à la banda de musiciens jouant du violon, du violoncelle, de la guitare, du piano. Ce chemin artistique conduira les musiciens de la banda à **se confronter à de nouveaux répertoires notamment dans une version mixant classique et pop-rock**). Ce travail sera accompagné par le chef d'orchestre sylvain Audinovski
- La banda sera amenée à **se produire au cœur d'un espace musical « tout terrain », constitué de percussions originales, dont certaines fabriquées à partir d'objets recyclés**. Les personnes initiées à ces percussions pour jouer avec la banda du trèfle **pourront provenir de tous types de publics** (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, etc.), Et leur participation ne nécessitera au préalable aucune connaissance musicale spécifique. Ce travail sera accompagné par Eric Heemeryck dit Lord Bitum, percussionniste, chanteur et DJ, et nécessitera également l'arrangement spécifique d'œuvres musicales. La fabrication de cet espace musical tout terrain, déplaçable sur le territoire, fait partie intégrante de ce projet

LE DOSSIER

DOSSIER RÉCÉPISSÉ

MODELE BUDGET